

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-677

présenté par

M. Pancher, M. Herth, M. Bournazel et Mme Sage

ARTICLE 19

- I. – Supprimer l’alinéa 7.
- II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 30.
- III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 38.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir l’affectation directe à l’Agence Française de Développement d’une fraction du produit de la Taxe Française sur les Transactions Financières (TTF). Ceci afin de garantir le financement, par l’AFD, de projets en dons pour les pays les plus pauvres de l’aide française et ceci sans accroître la dépense publique.